

À vos côtés pour un habitat durable et solidaire

La Métropole de Montpellier est engagée dans une politique volontariste pour l'amélioration de l'habitat, notamment en matière de performance énergétique. Face à la crise climatique et à la baisse du pouvoir d'achat, il est urgent d'agir.

15% de la population de la Métropole vit en situation de précarité énergétique, principalement au sein du logement collectif privé. Des chiffres qui ne sont plus acceptables.

Amélioration thermique du bâti ancien, requalification des copropriétés dégradées, lutte contre l'habitat indigne, maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap, ou encore production de logements privés à vocation sociale, la Métropole aide de multiples manières les propriétaires à rénover leur logement.

En proposant une nouvelle aide Plan Climat de 1 300 euros, cumulable avec les aides existantes, et sans conditions de ressources, pour des travaux de rénovation énergétique avec un gain de 40%, la Métropole entend ainsi aller encore plus loin. Ensemble, continuons à innover pour rendre accessible au plus grand nombre, un logement confortable, écologique, sain et économe en énergie.



Michaël DELAFOSSE
Maire de la Ville de Montpellier
Président de Montpellier Méditerranée Métropole



Isabelle TOUZARD
Vice-présidente de Montpellier Méditerranée Métropole
Déléguée à la Transition écologique et solidaire, Biodiversité, Énergie, Agroécologie et alimentaire



1300 € D'AIDE POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DE VOTRE LOGEMENT

Depuis juin 2021, Montpellier Méditerranée Métropole propose une aide à la rénovation énergétique de 1300 euros aux propriétaires, copropriétaires, occupants ou bailleurs, d'un logement individuel ou en copropriété, sans condition de ressources.

Avec cette aide, cumulable avec les dispositifs existants, la Métropole souhaite engager un véritable effet levier pour atteindre les objectifs ambitieux du Plan Climat Air Énergie Territorial : 1300 logements rénovés en 2021, 4500 par an à partir de 2030.

Cette aide à la rénovation énergétique s'adresse à l'ensemble des logements du territoire métropolitain, notamment les centre-bourgs des communes, afin de lutter contre la précarité énergétique et encourager l'amélioration des conditions de logement.



CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ À L'AIDE PLAN CLIMAT

L'aide financière Plan Climat de 1300 euros s'adresse aux ménages qui s'engagent dans l'un des dispositifs que la Métropole met en œuvre (dispositifs programmés d'amélioration de l'habitat ou Guichet Unique Rénov'Occitanie) pour la réalisation de travaux de rénovation permettant un gain énergétique minimum de 40%.

LES CONDITIONS SONT LES SUIVANTES :

- Réaliser des travaux de rénovation générant une réduction de la consommation d'énergie de plus de 40%, suivant la méthode de calcul réglementaire ;
- Logement situé sur l'une des 31 communes de la Métropole ;
- Logement construit avant la Réglementation Thermique 2005 soit livré avant le 1^{er} janvier 2007 ;
- Statut de propriétaire occupant ou de propriétaire bailleur. Seuls les propriétaires, personnes physiques et morales de

droit privé peuvent déposer une demande (en nom propre, SCI, syndic bénévole ou professionnel ...) ;

- Statut de Copropriété (aide collective à la résidence) ;
- Logement à usage d'habitation, sont exclus les locaux d'activité ;
- Faire réaliser les travaux par des professionnels du bâtiment, inscrits soit au registre du commerce, soit au répertoire des métiers et disposant de la mention Reconnu Garant de l'Environnement (RGE). L'intervention des entreprises doit comprendre à la fois la fourniture et la mise en œuvre des matériaux et équipements.

Règlement complet sur :
[montpellier3m.fr/
renovationenergetique](http://montpellier3m.fr/renovationenergetique)



QUELQUES PRÉCISIONS

LE MONTANT DE SUBVENTION ACCORDÉ EST FORFAITAIRE

- **Pour les propriétaires de logements individuels :** 1 300 € par logement,
- **Pour les copropriétés :** 1 300 € par lot d'habitation, excluant les locaux de commerces et d'activités, les caves, greniers et garages. La subvention sera collective et versée directement sur le compte travaux du syndicat des copropriétaires. Celle-ci sera ensuite ventilée selon les modalités de répartition définies dans le règlement de copropriété.

L'aide est cumulable avec le dispositif MaPrimeRénov' et les subventions sur fonds propres de la Métropole attribuées aux ménages et copropriétés éligibles aux aides ANAH, ainsi qu'avec les autres aides (régionales notamment), dans la limite des règles d'écrêtement qui leur sont propres.



OBTEINIR L'AIDE PLAN CLIMAT ÉTAPE PAR ÉTAPE

Étape 1

- Je me renseigne auprès du Guichet Unique Rénov'Occitanie ALEC Montpellier Métropole pour vérifier que mon projet correspond aux critères de l'aide Métropole.
- Si c'est le cas, je fais réaliser gratuitement un audit énergétique via le dispositif Rénov'Occitanie ALEC Montpellier Métropole pour vérifier le gain de 40% d'économies d'énergie.

www.alec-montpellier.org/contact



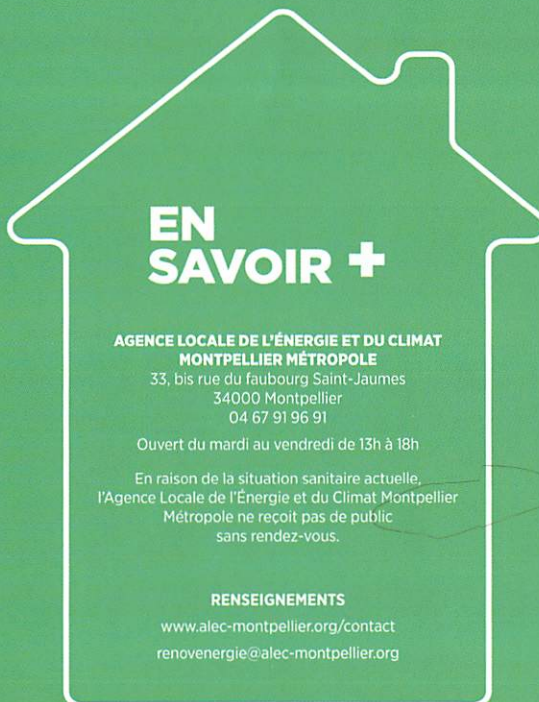
- Je fais réaliser des devis correspondant au scénario de travaux pour atteindre ces 40%.
- Je me fais accompagner par le dispositif Rénov'Occitanie pour la réalisation de mes travaux.

Étape 2

- Je me connecte sur montpellier3m.fr/renovationenergetique.
- Je clique sur le lien d'accès au « formulaire de demande d'aide ».
- Je précise les éléments nécessaires à l'instruction de mon dossier (adresse, coordonnées, revenu fiscal, travaux, devis).
- Je valide ma demande, je serai informé par mail de l'avancée de mon dossier.

Étape 3

- Une fois les travaux réalisés et validés, je transmets mes factures pour instruction finale et paiement.



EN SAVOIR +

AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT MONTPELLIER MÉTROPOLÉ

33, bis rue du faubourg Saint-Jaumes
34000 Montpellier
04 67 91 96 91

Ouvert du mardi au vendredi de 13h à 18h

En raison de la situation sanitaire actuelle,
l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat Montpellier
Métropole ne reçoit pas de public
sans rendez-vous.

RENSEIGNEMENTS

www.alec-montpellier.org/contact
renovenergie@alec-montpellier.org

MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLÉ
50, place Zeus - CS 39556 - 34961 Montpellier Cedex 2
Tél. 04 67 13 60 00

montpellier3m.fr

BAILLARGUES
BEAULIEU
CASTELNAU-LE-LEZ
CASTRIES
CLAPIERS
COURNONSEC
COURNONTERRAL
FABRÈGUES
GRABELS
JACOU
JUVIGNAC
LATTES
LAVERUNE
LE CRÈS
MONTAUD
MONTFERRIER-SUR-LEZ
MONTPELLIER
MURVIEL-LÈS-MONTPELLIER
PÉROLS
PIGNAN
PRADES-LE-LEZ
RESTINCLÈRES
SAINT-BRÈS
SAINT-DRÈZÈRY
SAINT-GENIÈS-DES-MOURGUES
SAINT-GEORGES-D'ORQUES
SAINT-JEAN-DE-VEDAS
SAUSSAN
SUSSARGUES
VENDARGUES
VILLENEUVE-LÈS-MAGUELONE

Montpellier Méditerranée Métropole - Direction de la Communication - 09/2021 - VN



NOUVEAU

1300€

avec l'Aide Plan Climat

pour la rénovation énergétique de votre logement

Montpellier Méditerranée
Métropole engagée pour
la transition écologique
et solidaire

LA MÉTROPOLÉ
VOUS
ACCOMPAGNE

